

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 7 mai 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Valérie ADEMA a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Sylvie CONSTANS MARTIN.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Monsieur Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 5 2

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : STATION – TRAVAUX DE GRANDE INSPECTION DU TC16 – LOT 1 : TRAVAUX ET CONTRÔLES – AVENANT N°1.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'appel d'offre relatif au marché de grandes inspections du TC16 – lot 1 a été attribué à la société MECAMONT par délibération du conseil municipal N° 2022/093 du 14 septembre 2022 pour un montant de 351 235 € HT.

Le présent avenant N°1 a pour objet d'une part l'intégration de travaux supplémentaires suite à des défauts constatés lors des contrôles 2023 pour un montant de 33 560 € HT et d'autre part un ajustement des quantités et des prix des balanciers.

En effet, à la suite à des sondages réalisés en 2023, il a été décidé de ne traiter que les balanciers de plus de huit galets.

Ainsi, 12 balanciers ont été traités en 2024 (contre 32 prévus). Le prix des balanciers a été recalculé en fonction du type de balancier et des modes d'accès aux pylônes, une économie de 40 180 € HT est donc réalisée sur ce poste.

Le montant de cet avenant N°1 est de – 6 620 € HT et représente une économie de 1,9 % sur le montant du lot 1.

Le nouveau montant du marché est donc de 344 615 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cet avenant N°1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
VALIDE l'avenant N°1 d'un montant de - 6 620 € HT.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 16 mai 2024

Le Maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Sylvie CONSTANS MARTIN

